

Contexte au niveau européen

Le Rapport Estrela⁽¹⁾ proposait de reconnaître une série de droits autour de la santé et des droits sexuels et reproductifs au niveau européen : garantie de l'accès à l'IVG, éducation sexuelle auprès des jeunes, droits des personnes trans'. Sous la pression conservatrice⁽²⁾, le texte a été rejeté par les députés européens le 10 décembre 2013.

Vendredi 20 décembre 2013, le gouvernement espagnol a présenté une loi visant à interdire le droit à l'avortement, sauf dans trois cas particuliers et sous conditions: grave danger encouru par la femme, malformation fœtale (sous réserve de plusieurs rapports médicaux indépendants dans chaque cas) et en cas de viol (s'il y a bien eu dépôt de plainte au préalable).⁽³⁾

En France, le droit à l'avortement est aussi menacé : baisse des crédits entraînant des fermetures de centres IVG, listes d'attente à rallonge, mauvaises conditions pour avorter...⁽⁴⁾

Fond de toile réactionnaire

Pour nous, ces événements sont révélateurs d'un climat réactionnaire. Les manifestations de ces pensées asphyxiantes se sont multipliées ces derniers temps et s'inscrivent dans une mouvance conservatrice qui se mobilise contre ce qu'elle nomme « *la théorie du genre* ». Cette appellation est erronée : le genre est un concept utilisé pour comprendre les différences sociales et culturelles entre 'femmes' et 'hommes'. Les diverses sciences humaines et sociales qui utilisent cet outil forment le champ des études de genre. L'emploi de l'expression « *théorie du genre* » vise à désinformer en réduisant le genre à une théorie ou une idéologie (qui serait unique), tout en niant que les différences entre femmes et hommes puissent être socialement construites⁽⁵⁾.

Ainsi les médias relaient la ferveur des anti-mariage pour tou.tes, la remise en cause de la possibilité d'aborder le genre comme une construction sociale dans les programmes de SVT au lycée⁽⁶⁾, des groupes masculinistes ultra-médiatiques qui tentent allègrement d'influer sur l'agenda politique avec leurs revendications anti-féministes⁽⁷⁾...

Fais ci, fais pas ça...

Il faut avoir des enfants, mais pas n'importe quand (ni trop jeune, ni trop âgé.e), et pas n'importe qui : tandis que les personnes trans' subissent toujours la stérilisation forcée pour obtenir leurs changements d'état civil, la stérilisation volontaire reste quasi impossible, et les lesbiennes n'ont pas accès à la PMA.

Il faut être joli.e mais pas n'importe comment. De manière générale les femmes sont tenues de s'habiller ni trop, ni trop peu : être séduisante tout en étant respectable, c'est-à-dire assez sexy mais pas trop salope.

Le contrôle du corps passe aussi par des réglementations racistes et sexistes : le port du voile est interdit à l'école ainsi que dans certaines professions⁽⁸⁾, tandis que le niqab est lui interdit dans l'espace public⁽⁹⁾. Sous prétexte d'émanciper les femmes malgré elles, on leur empêche ainsi l'accès à la sphère publique.

La sexualité n'échappe pas aux normes : contrainte à l'hétérosexualité, marginalisation du sexe tarifé (la loi de pénalisation des clients votée en décembre 2013 précarise les travailleuses du sexe⁽¹⁰⁾).

Nous sommes ainsi inondé.e.s de prescriptions souvent contradictoires mais auxquelles il est difficile d'échapper. Ces prescriptions nous stigmatisent, nous vulnérabilisent, inversent l'ordre des responsabilités ou nous criminalisent. Elles sont innombrables, en partie relayées par la loi, et ont en commun de confisquer notre droit à choisir pour nous-mêmes.

Nous revendiquons le respect de nos vies, de nos choix, de nos corps

Les femmes ne sont ni des victimes, ni des inconscientes ! Nous exigeons le droit et l'accès réel à l'avortement libre et gratuit.

Les gouines, les trans, les meufs sont seul.es à pouvoir effectuer leurs choix, stop au contrôle de leurs corps !

Pour l'autodétermination et l'autonomisation de tou.tes les femmes, les lesbiennes, les trans', quelles que soient leurs stratégies !

Des féministes

(1) Le rapport Estrela concerne entre autres le droit à la contraception et à l'avortement, l'éducation sexuelle et reproductive, les violences liées au droit sexuel et reproductif :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A7-2013-0306+0+DOC+XML+V0//FR>

(2) Voir par exemple « Accès à l'IVG : le forcing des lobbies conservateurs » : <http://www.franceinfo.fr/europe/l-europe-au-quotidien/l-europe-au-quotidien-10-11-degradation-conditions-access-ivg-1208433-2013-11-10>

(3) Voir le Communiqué de presse du Planning familial : « Régression catastrophique pour les droits des femmes en Espagne : Une fin d'année 2013 marquée par l'obscurantisme en Europe ! » <http://www.planning-familial.org/communiqués-presse#14025>

(4) <http://www.planning-familial.org/actualités/lavortement-nest-pas-un-probleme-mais-la-solution-un-probleme-0012528>

(5) <http://www.planning-familial.org/articles/pourquoi-lavortement-fait-il-si-peur-et-pourquoi-faut-il-le-defendre-003634>

Voir sur les mobilisations dans le Rhône contre les baisses de moyens pour l'IVG : http://www.planning-familial.org/sites/internet/files/cp_manif27102012.pdf

(6) Deux articles sur les discours et stratégies conservatrices et catholiques, qui s'opposent à ce qu'elles renomment abusivement la « *théorie* » du genre : http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/05/25/comment-les-detracteurs-de-la-theorie-du-genre-se-mobilisent_3180069_3224.html

http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/05/25/masculin-feminin-cinq-idees-recues-sur-les-etudes-de-genre_3174157_3224.html

(7) Voir (5) et par exemple cet article : <http://www.rue89.com/2011/09/01/questions-de-genre-des-cathos-activistes-aux-deputes-reacs-220167>

(8) Les masculinistes portent des discours où les hommes sont opprimés en tant qu'hommes et se posent en victimes des avancées féministes. Voir par exemple cet article qui décrypte leurs origines et stratégies : http://www.lemonde.fr/idees/article/2013/02/18/l-escalade-des-peres-a-nantes-cache-une-proposition-de-loi_1834399_3232.html

(9) Circulaire du 18 mai 2004 relative à la mise en œuvre de la loi n° 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics : legifrance.gouv.fr

(10) Circulaire du 2 mars 2011 relative à la mise en œuvre de la loi n° 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public : legifrance.gouv.fr

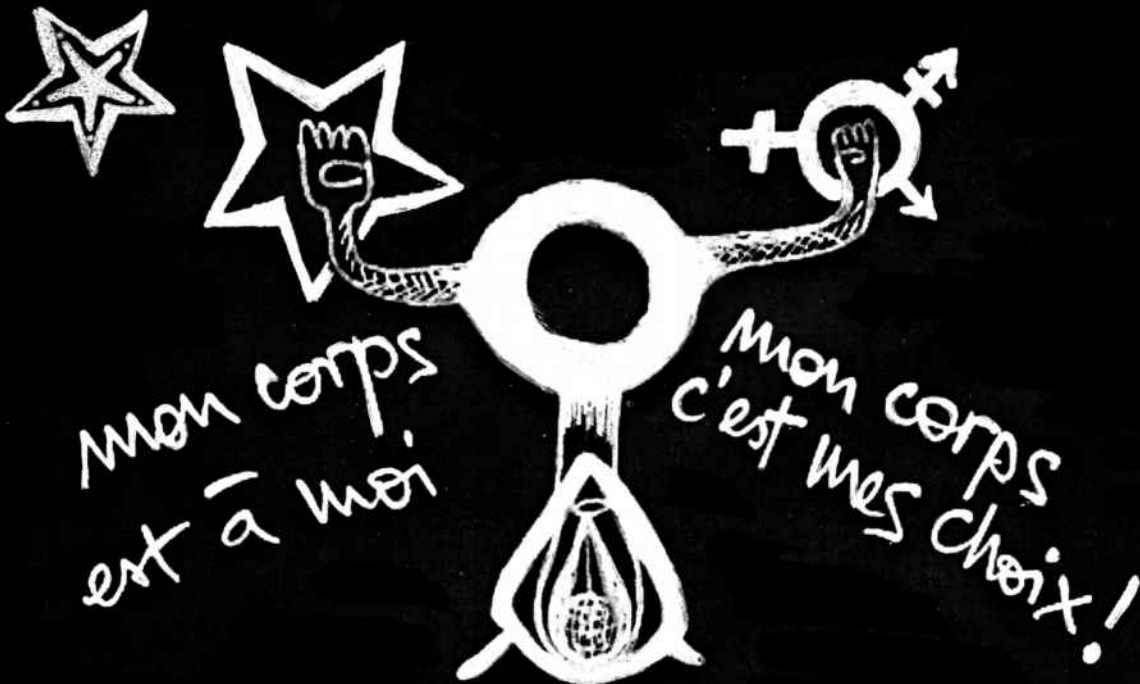
(11) <http://www.cabiria.asso.fr/Le-Vrai-Faux-de-la-penalisation>

IVG* interdite ou menacée,
port du voile criminalisé,
travail du sexe précarisé,

transidentités psychiatisées
stérilisations forcées,

lesbiennes ou hétéra
sans mari : pas de PMA**

* église/état/bien pensant.e.s/pro-vie ...
on se fout de votre avis



des féministes, janvier 2014

* interruption volontaire de grossesse, ** procréation médicalement assistée.